

Les 6 heures d'Antibes 2017

Samedi 9 septembre 2017

Antibes

Société des régates d'Antibes

Grade 5C

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
9 septembre	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

8. LES PARCOURS

8.2 Parcours Quadrilatère à effectuer dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en l'absence de pavillon vert sur le bateau comité, dans le sens des aiguilles d'une montre en présence d'un pavillon vert. Longueur d'un tour : 2 milles.

Les yachts devront effectuer deux tours du parcours, de manière consécutive ou non consécutive.

Pour qu'un tour soit comptabilisé, les yachts devront franchir la ligne de départ et/ou d'arrivée avec leur pavillon de course et signaler leur intention de partir au bateau comité.

IMPORTANT : Chaque concurrent devra prendre le départ en s'assurant au préalable de respecter un décalage avec les autres concurrents partants ou arrivants, afin que le comité puisse donner la priorité aux temps des bateaux finissant leur tour.

En cas d'arrêt ou d'abandon d'un tour, les yachts hisseront leur pavillon national dans le pataras et signaleront leur intention au comité.

9. MARQUES

de parcours : bouées cylindriques vertes

de départ et d'arrivée: une des 4 marques au choix du comité.

Marque	Désignation	Longitude	Latitude
1	Gravette	7 08 06	43 35 14
2	Ponteil	7 08 19	43 34 51
3	Grenille	7 08 75	43 34 57
4	Large	7 08 60	43 35 19

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 *La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.*

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Il n'y a pas de temps limite pour chaque tour – La ligne d'arrivée sera fermée à 17h

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Temps sur distance en Osiris sans application du cvl. 1 seule classe de bateaux.

Le classement sera effectué en additionnant le temps des deux meilleurs tours pour chaque bateau.

Classement unique toutes classes (équipages et solitaires) et un classement solitaires.

18. REGLES DE SECURITE

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque.

18.5 **Port de gilet obligatoire pour les solitaires.**

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera le lendemain dimanche avec la remise des prix de la Chrétienne

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Pierre Koch

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury :